



**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE**

**DISCOURS PRONONCE PAR L'HONORABLE DOCTEUR SABINE  
NTAKARUTIMANA, PREMIER VICE- PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA  
SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'AVRIL 2023**

**Bujumbura, le 3 avril 2023**

- **Eternel, Notre Dieu ;**
- **Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Madame l'Ombudsman du Burundi ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales ;**
- **Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité;**
- **Monsieur le Président du Forum permanent des partis politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils nationaux spécialisés ;**
- **Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Commençons par louer Le Seigneur Dieu pour sa bienveillance et son accompagnement dans l'accomplissement de nos devoirs professionnels.
2. En ce troisième jour du mois d'avril 2023, l'Assemblée nationale procède à l'ouverture de la session parlementaire ordinaire du mois d'avril 2023, conformément au prescrit de l'article 62 de son Règlement Intérieur et à celui de l'article 179 de la Constitution de la République du Burundi.
3. **Très chers invités ;** nous sommes heureux de vous compter parmi nous et vous souhaitons la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe. L'Assemblée nationale vous est reconnaissante pour l'attention et le soutien que vous accordez à la réalisation de ses activités.
4. Etant en début de session, nous souhaitons à nos chers collègues Députés, un bon retour au siège de notre prestigieuse institution.
  - **Honorables Députés ;**
  - **Distingués Invités, tout protocole observé ;**
  - **Mesdames, Messieurs**
5. La période des vacances parlementaires est certes un moment de repos, mais c'est aussi une occasion idéale pour effectuer diverses activités qui font partie de la mission de représentation du peuple.
6. C'est ainsi que les Honorables Députés ont, en effet, profité de leur présence dans leurs circonscriptions électorales respectives pour s'associer aux concitoyens dans la réalisation des travaux de développement communautaire.
7. Les Honorables Députés se sont aussi joints à la nation dans la célébration de la journée internationale des droits de la femme, le 8 mars 2023.
8. Etant donné que les vacances parlementaires de mars coïncident avec le mois dédié à la femme, les femmes parlementaires regroupées au sein de l'Association des femmes parlementaires du Burundi, AFEPABU en sigle, ont rendu visite aux femmes détenues à la prison

centrale de Mpimba et leur ont offert des biens de première nécessité. Elles en ont profité pour leur prodiguer des conseils qui leur permettront non seulement de s'intégrer dans leurs sociétés une fois qu'elles auront purgé leurs peines mais aussi qui leur seront utiles pour éviter de tomber dans les erreurs du passé en vue d'éviter de retourner en prison.

9. Le rapprochement entre le peuple et ses représentants a permis d'encourager la population à préserver la cohésion sociale, à se regrouper dans des coopératives, à observer la loi et à obéir les directives administratives. Les responsables administratifs ont également été sensibilisés pour mener à bien leur mission.
10. C'est dans ce cadre que les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ont effectué des descentes dans les provinces de Karusi, Ruyigi, Muramvya, Gitega et Muyinga.
11. Ainsi, les membres du Bureau ont rencontré les responsables administratifs et les différentes communautés locales pour échanger sur les différents sujets de la vie nationale tels que la justice, le leadership, la lutte contre les comportements marginaux, la démographie galopante, la protection de l'environnement et l'innovation dans la conception et la gestion des projets générateurs de revenus.
12. **Chers invités,** le début des vacances parlementaires a été marqué par un événement d'une grande importance pour l'Assemblée nationale, à savoir l'inauguration par le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, d'un bâtiment dénommé « **AGATEKA HALL** », érigé dans l'enceinte du Palais des Congrès de Kigobe. Ce bâtiment est muni d'une grande salle de conférence internationale d'une capacité de 1000 personnes ainsi qu'une mini-salle de conférence. Il dispose aussi de salles destinées aux travaux en commission et des bureaux pour le personnel d'appui. Cela permet aux usagers de travailler dans de bonnes conditions.
13. Nous profitons de cette occasion pour réitérer nos remerciements à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la

réussite de cette œuvre, et plus particulièrement ceux qui ont reçu les certificats d'honneur pour leur contribution.

14. Par ailleurs, l'inauguration du nouveau bâtiment a été combinée à la 14<sup>e</sup> édition du « National prayer breakfast » organisée sous le thème « Tout ce que vous faites, faites-le de bon cœur comme pour le Seigneur et non pour des hommes ». Ce thème a été tiré dans Colossiens chapitre 3, verset 23. Le Chef de l'Etat qui avait rehaussé de sa présence cette prière a invité les leaders à être de bons serviteurs du peuple.
15. Cette journée a été aussi une occasion d'échange de vœux du nouvel an 2023 entre les députés et le personnel de l'Assemblée nationale.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités,**
- **Mesdames, Messieurs**

16. Durant ces vacances parlementaires, l'Assemblée nationale a poursuivi ses activités de diplomatie parlementaire. Ainsi, dans l'exercice de ses fonctions de Président de l'Assemblée nationale, Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE a participé à la 146<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union Interparlementaire qui s'est tenue du 11 au 15 mars de cette année à Manama, au Royaume du Barhein.
17. En marge de cette Assemblée, il a participé à la deuxième conférence du Réseau parlementaire du Mouvement des Pays Non Alignés en date du 13 mars 2023.
18. Il a également conduit une délégation à Juba, en République du Soudan du Sud, pour participer à la treizième session ordinaire de l'Assemblée plénière et à la conférence des Présidents des Pays membres du FP-CIRGL qui s'est tenue du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023.
19. En ce moment, il participe à la quatorzième Conférence des Présidents et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle.

20. L'Assemblée nationale a également été représentée par une délégation à la conférence Parlementaire Internationale « Russie-Afrique » qui a eu lieu du 19 au 20 mars 2023 à Moscou.
21. Dans le cadre de l'intégration sous régionale, le Burundi, avec la facilitation de l'Assemblée nationale, abrite depuis le 27 mars 2023, la Troisième réunion de la Première session de la cinquième assemblée de L'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine. Les cérémonies d'ouverture de ces assises ont été rehaussées par la présence de son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi et Président en exercice de la Communauté Est Africaine (CEA).
22. Toujours dans le domaine de la diplomatie parlementaire, Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE, Président de l'Assemblée nationale, a reçu en audience Madame Tania Porex Xiques, Ambassadrice Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Cuba au Burundi le 15 mars 2023.
23. S'agissant du chapitre relatif au renforcement des capacités, les Honorables députés membres de la commission en charge des finances ont bénéficié d'une formation sur le Budget-programme et Audit interne de performance tenant compte des préoccupations des enfants.
- **Honorables Députés ;**
  - **Distingués Invités ;**
  - **Mesdames, Messieurs ;**
24. Au cours de la session parlementaire ordinaire d'avril 2023, l'Assemblée nationale compte analyser et voter les projets de lois inscrits à l'ordre du jour qui lui a été envoyé par le Gouvernement. Il s'agit des projets de lois suivants :
- i. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'augmentation du capital de la Banque Internationale pour la

Reconstruction et le Développement et Société Financière Internationale ;

- ii. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi d'un Accord général de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de l'Etat d'Israël ;
- iii. Projet de loi portant règlement et compte Budgétaire de l'exercice 2021-2022 ;
- iv. Projet de loi relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques, de service et spéciaux entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé à Rabat le 19 octobre 2022 ;
- v. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord portant création de la Commission mixte de coopération entre le Gouvernement de la république du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc signé à Rabat le 19 octobre 2022 ;
- vi. Projet de loi portant ratification de la Constitution et de la Convention de l'Union Africaine des Télécommunications signées le 07 décembre 1999 au Cap, en Afrique du Sud, telles que révisées le 10 juillet 2014 à Harare ;
- vii. Projet d'accord de coopération entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République du Burundi dans le domaine du développement technologique et industriel, signé à Djerba en Novembre 2022 ;
- viii. Projet de loi portant révision du code minier du Burundi ;
- ix. Projet de loi portant code des communications électroniques et des postes ;
- x. Projet de loi portant révision du statut de la profession d'Avocat ;
- xi. Projet de loi portant modification de la loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National du Burundi ;
- xii. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord entre la République Démocratique Populaire de Lao et le Gouvernement de la république du Burundi sur l'exemption de visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques ou de service.

25. Conformément à l'article 182 de la Constitution de la République du Burundi, la session parlementaire ordinaire d'avril est une session budgétaire.
26. A ce titre, le projet de loi y relatif sera ajouté incessamment à l'ordre du jour pour être analysé et adopté.
27. L'Assemblée nationale réitère son soutien au Gouvernement quant à sa politique axée sur la migration du budget-moyen vers le budget-programme.
28. Pour rappel, le budget-programme est préparé suivant une approche orientée sur les résultats à travers le budget d'investissement public et à travers de plans d'actions annuels sectoriels élaborés sous un format amélioré axé sur les résultats.
29. Ce type de budget facilite la réalisation de la mission parlementaire de contrôle de l'action gouvernementale, car le suivi et l'évaluation s'opèrent sur des résultats visibles et palpables sur le terrain.
- **Honorables 2<sup>e</sup> Vice-Président de l'Assemblée nationale**
  - **Honorables Députés ;**
  - **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
  - **Mesdames, Messieurs ;**
30. La surpopulation est l'une des préoccupations qui nécessitent une attention particulière afin de permettre aux générations futures de vivre dans de bonnes conditions. C'est pour cela que nous allons, dans nos descentes ultérieures, épauler les responsables administratifs à la base dans la sensibilisation de la population sur les bienfaits du planning familial.
31. Nous ne saurions terminer notre allocution sans réitérer à nos chers invités nos sincères remerciements pour l'intérêt qu'ils portent aux travaux de notre institution parlementaire.
32. Nous souhaitons, en outre, aux Honorables Députés un bon travail durant cette session parlementaire qui s'annonce tout aussi chargée que les précédentes.

33. Enfin, nous souhaitons aux chrétiens concernés une bonne suite du carême et aux musulmans une bonne continuité du Ramadhan.
34. C'est sur ce souhait que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire du mois d'avril 2023.

**Que Dieu vous bénisse !**

**Nous vous remercions.**